



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maîtres d'oeuvre

Question écrite n° 25834

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'évolution de la situation des maîtres d'oeuvre en bâtiment vis-à-vis de l'ordre des architectes pour obtenir leur agrément en architecture. Depuis la loi de 1977, la diversité des situations est grande dans cette profession selon la formation, selon l'ancienneté, selon le classement en code APE 742 A. La clarification devient donc absolument nécessaire pour les professionnels concernés comme pour les consommateurs au regard des règles du code de l'urbanisme, de la construction et du logement. Il lui demande si le Gouvernement envisage d'apporter une réponse dans ce domaine, soit par un texte réglementaire soit par une proposition de loi.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication a demandé à la direction de l'architecture et du patrimoine d'engager des réflexions sur une évolution de l'exercice de la profession d'architecte tel qu'il est organisé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Ces réflexions devront bien évidemment englober la situation des maîtres d'oeuvre en bâtiment détenteurs de récépissé de demande d'agrément en architecture au titre de l'article 37-2 de la loi de 1977 ainsi que la situation des maîtres d'oeuvre en bâtiment installés depuis la parution de la loi précitée. Si de nouvelles dispositions devaient être prises à l'issue de ces réflexions, ces mesures auront notamment pour objet de permettre d'apporter une solution définitive mettant un terme à l'incertitude juridique pendante depuis de nombreuses années, sans remettre en cause les droits acquis des professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25834

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1149

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2490